VILLE DE Houlgate

République Française – Département du Calvados
MAIRIE DE HOULGATE
10, Boulevard des Belges · 14510 Houlgate

Tél. 02 31 28 14 00 · Mail : mairie@houlgate.fr

D 26-81 **CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR MENER A BIEN UN PROJET OU UNE OPERATION IDENTIFIÉE.** Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN. Présents : Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Nathalie MAHIER, Patrick BLOSSE, Adjoints au Maire, Élisabeth LEGRAND, Antoine ARIF, Brigitte NOUAUX, Sylvie FAYE, Guillaume CHEVRANT-BRETON, Agnès BERODOT et Michaël GOSSELIN, Conseillers municipaux. Absents excusés : Marianne ESHET : donne pouvoir à Laurent LAEMLÉ Valérie BONNEL : donne pouvoir à Olivier HOMOLLE Catherine POULAIN : donne pouvoir à Annie DUBOS Fabien DUPONT : donne pouvoir à Olivier COLIN Christian MASSON Jean-Luc LEMARIÉ : donne pouvoir à Agnès BERODOT Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Olivier HOMOLLE rappelle aux membres du Conseil municipal que les articles L. 332-24, L. 332-25 et L. 332-26 du Code général de la fonction publique permettent aux collectivités territoriales de recruter un agent contractuel en contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifiée. Il précise que le contrat prendra fin à la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu.

Olivier HOMOLLE informe les membres du Conseil municipal de la nécessité de renforcer le service des eaux afin d'assurer la mise en œuvre du plan d'action relatif aux aires d'alimentation des captages en eau potable sur les territoires de Houlgate et du plateau d'Heuland.

À cet effet, il est proposé de créer un emploi non permanent d'animateur des aires d'alimentation de captage, chargé notamment d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'animation du plan d'action destiné à préserver la qualité de la ressource en eau potable sur les secteurs concernés.

Compte tenu de la nature et de la durée de cette mission, Olivier HOMOLLE propose aux membres du conseil municipal de créer, à compter du 1er octobre 2026, un emploi non permanent sur le grade de technicien, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires (35/35e). Cet emploi serait pourvu par un agent contractuel recruté dans le cadre d'un contrat de projet, pour une durée de 2 ans, renouvelable, par décision expresse, pour une durée maximale d'1 an.

Olivier HOMOLLE informe de l'avis favorable, à l'unanimité, des membres du comité social territorial lors de la réunion du 21 septembre 2026.

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20260929-D26-81-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026

Olivier HOMOLLE propose aux membres du conseil municipal :

- de créer, à compter du 1er octobre 2026, un emploi non permanent à temps complet sur le grade de technicien, à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de projet, pour une durée de 2 ans, renouvelable par décision expresse pour une durée d'1 an ;
- de préciser que cet emploi est créé afin d'assurer les missions d'animation et de mise en œuvre du plan d'action relatif aux aires d'alimentation des captages en eau potable sur les territoires de Houlgate et du plateau d'Heuland.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- de créer, à compter du 1er octobre 2026, un emploi non permanent à temps complet sur le grade de technicien, à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de projet pour une durée de 2 ans, renouvelable par décision expresse pour une durée d'1 an, afin d'assurer les missions d'animateur des aires d'alimentation de captage et la mise en œuvre du plan d'action relatif à la préservation de la ressource en eau potable sur les territoires concernés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour copie conforme,

Olivier COLIN,
Maire de HOULGATE

MAIRIE DE HOULGATE (Calvados)

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20260929-D26-81-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026